

CAHIER DES CHARGES DU/DE LA CONSEILLER.E EN PRÉVENTION

18 août 2026

But de la fonction :

Un.e conseiller.e en prévention assiste l'employeur dans l'application des mesures se trouvant dans la loi sur le bien-être. Il/elle a également une fonction de conseil à l'égard de l'employeur et des travailleurs.

Sa fonction figure dans l'organigramme de l'entreprise.

Cadre professionnel :

Le/la conseiller.e en prévention travaille seul(e). Son métier s'exerce à la fois sur le terrain des écoles fondamentale et secondaire (visites sur sites, sur chantiers...) et au bureau pour les tâches administratives. Il/elle collabore avec tous les intervenants des établissements (direction, travailleurs, syndicats...).

Formation exigée :

Le/la candidat.e s'engage à suivre une formation dans le plus bref délai possible au niveau 3 minimum (compétences de base).

Position hiérarchique du poste :

Les conseillers en prévention remplissent leur mission en toute indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs. Ils ne peuvent subir aucune tracasserie ni inconvénient concernant leurs activités en tant que conseiller en prévention. Le/la conseiller.e en prévention fait partie du personnel de l'entreprise où il/elle exerce sa fonction et il/elle ne peut être ni un représentant des employeurs ni un représentant du personnel.

Compétences professionnelles :

- Connaître la législation relative au bien-être des travailleurs
- Connaître le fonctionnement de l'entreprise
- Collaborer et mettre en place une politique de prévention au sein de l'entreprise
- Rédiger un plan global de prévention et un plan annuel d'action
- Analyser les risques (déterminer les mesures adéquates selon les dangers)
- Contrôler l'hygiène des lieux de travail
- Contribuer à la rédaction d'une série d'instructions (sécurisation incendie, utilisation des équipements de travail...)
- Réaliser les rapports annuels légaux et études diverses
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Entretenir et mettre à jour ses connaissances professionnelles
- Maîtriser l'outil informatique, et notamment les logiciels et applications suivantes :
 - o Outlook
 - o Excel
 - o Autocad

Compétences personnelles :

- Organisation
- Rigueur et précision
- Capacité d'analyse et de raisonnement
- Esprit critique
- Bonne communication orale et écrite
- Autonomie et résistance au stress

Potentialité de développement interne :

- Compléter ses connaissances professionnelles par des formations continues
- Se former à l'utilisation des outils de prévention développés par le SeGEC
- Partager son expérience avec d'autres conseillers en prévention en milieu scolaire